

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU PAYS BEAUMONTOIS  
Maison de Pays  
24440 BEAUMONT DU PERIGORD

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU PAYS BEAUMONTOIS**

Nombre de Conseillers :  
En exercice : 30  
Présents : 29  
Votants : 28  
Pour : 28

L'an deux mille huit, le vingt Décembre, le Conseil de la COMMUNAUTE de COMMUNES du PAYS BEAUMONTOIS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de BEAUMONT DU PGD, sous la Présidence de Maryse BALSE, Président.

Date de convocation : 12 Décembre 2008

**PRESENTS** : Annick CAROT, Florence MENUT, Michel MARCHAL, Pierre VALLERON, Gérard ROUSSELY, Marie-Thérèse MANGEOT, Jean-Marie SELOSSE, Rose-Marie ROUX, Michelle CABANE, Marylène BLANCHEZ, Isabelle LAAN, Jean-Luc HAVARD, Claude CHASTENET, Daniel SEGALA, Georges MEYRIGNAC, Odile DELCEL, Pierre BONAL, Maryline BOISSERIE, Alain MERCHADOU, Claude ISSARTIER, Daniel GRIMAL, Patricia PARRA, Eric VIERO, Jean-Pierre HEYRAUD, Annie CLAVEL, Maryse BALSE, Thierry PIMOUGUET, Michel LIGNAC.

**ABSENTS** : Dominique MORTEMOUSQUE, Viviane GRELLETY

**OBJET :**

**Signature de la convention  
avec la CAF**

Pour aider les collectivités dans la mise en place de solutions d'accueil et de garde des plus jeunes, dans le soutien des activités de loisirs et de socialisation des enfants, la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) a instauré un contrat enfance jeunesse.

Ce contrat a une durée de 4 ans. Il a débuté en 2008 et finit le 31 Décembre 2011. Il s'appuie sur le financement d'actions existantes : l'accueil de loisirs, la coordination, le Relais d'Assistance Maternelle et d'actions nouvelles sur le territoire: lieu accueil enfant parent.

Le conseil de la communauté de communes du Pays Beaumontois accepte de contractualiser pour ces actions avec la CAF et autorise le président à signer la convention.



Certifié exécutoire,  
Reçu en sous-Préfecture  
le : 24 DEC. 2008

Publié ou notifié  
Le : 29 DEC. 2008

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an sus dit,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme. Beaumont du Périgord, le 22 Décembre 2008

Le Président,

Maryse BALSE

